



Nouveau lieu



Dimanche
12 septembre



Nouvelle formule

Le Grand Déj' 2021

Le rendez-vous des associations

Règlement intérieur Grand Déj' 2021

Modalités d'inscription :

Les associations doivent remplir le bulletin d'inscription en ligne. Une version papier pourra être fournie aux associations en faisant la demande. Puis, l'association candidate devra envoyer un chèque de frais de participation (20 €) et un chèque de caution (30 €) pour valider son inscription. Les chèques devront être libellés à " FRMJC BFC - Grand Déj'" et envoyés à l'adresse suivante :

Ligue de l'enseignement de Côte d'Or
Grand Déj' 2021
10 rue Camille Flammarion
BP 47032
21070 Dijon Cedex

Pour information, le coût réel d'un stand est évalué à 250 €.

Les associations qui s'inscrivent au Grand Déj' pour la première fois doivent fournir au comité de pilotage leurs statuts et déclaration d'existence au Journal Officiel, le dernier rapport d'assemblée générale, la liste des membres qui composent le bureau.

La date limite des inscriptions est fixée au 2 juillet.

Le nombre d'associations accueillies sera conditionné par les contraintes sanitaires à mettre en place le jour du Grand Déj'. En cas d'assouplissement des mesures, les coorganisateur se réservent la possibilité d'augmenter le nombre d'associations reçues.

Le comité de pilotage se réunira au mois de juillet pour sélectionner les associations participantes. Les critères de sélection seront :

- Privilégier les associations proposant des animations en fonction de la réalité effective de leurs propositions.
- S'attacher à ce que l'ensemble des associations sélectionnées soit représentatif du panorama global du monde associatif français.

Les associations s'engagent à ce que leurs bénévoles et salariés respectent et appliquent les mesures sanitaires qui seront en place le jour du Grand Déj'.

Cas de refus d'inscription d'une association :

Le non-respect des principes généraux de laïcité et d'action citoyenne de l'association entraîne de facto, le refus d'inscription de toute association à caractère commercial ou ayant pour objectif le prosélytisme religieux, politique ou sectaire.

Les organisateurs se réservent la possibilité de refuser ou d'annuler l'inscription d'une association au Grand Déj' sans avoir l'obligation d'en donner les raisons.

Le jour du Grand Déj', ils se réservent également la possibilité de fermer un stand qui ne respecterait pas le règlement intérieur, les règles de vie collective, les règles de sécurité ou les règles sanitaires.

Ventes et démarchages :

En dehors des adhésions à l'association, la vente de produits y compris ceux réalisés par l'association et le démarchage sont interdits sur les stands.

Caution:

Le chèque de caution sera encaissé : si vous ne vous installez pas le samedi 11 septembre 2021 ou si vous annulez votre participation au Grand Déj' après le 2 septembre 2021.

Le contexte sanitaire étant incertain quant à la possibilité d'organiser le Grand Déj', les organisateurs s'engagent à ne pas encaisser les chèques avant le 1er septembre. En cas d'annulation du Grand Déj' pour cause sanitaire avant le 1er septembre, les chèques seront restitués ou détruits.

Pour plus d'informations : legranddej@gmail.com